



Département du MORBIHAN

2025/19/12/06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, également convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUAPON Marie-Laure, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, GOUJARD Laurine, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : BOCQUILLON Maud, PERON Alan, COUGARD Christelle, LE GRAND Mickaël, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, PICARDA Styren.

Procuration(s) : BOCQUILLON Maud à HENRY Catherine, PERON Alan à BOURLÈS Christophe, COUGARD Christelle à POUAPON Marie-Laure, LE GRAND Mickaël à DUFLEIT Anthony, LE GRAND Hicham à LE NAOUR Roger, LE COROLLER Marie-Ange à LE ROUX Véronique, BAUDET Philippe à JANNY Patrick, TROALEN Anne à ULLIAC Morgane, PICARDA Styren à BOUËDEC Jean-Michel.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 25/11/2025
Convocation affichée le : 10/12/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 18

Procuration (s) : 9

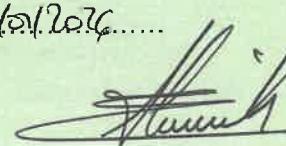
Reçu en Préfecture de VANNES le 14/01/2026

Publié ou notifié le 16/01/2026

Certifié exécutoire le 16/01/2026

A GOURIN, le 16/01/2026.....

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



Mairie de GOURIN
56110

6- POLITIQUE DE GESTION DES DONNÉES PERSONNELLES (RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 21 juillet 2023 l'autorisant à signer une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan (CDG56) déterminant les conditions d'intervention du CDG dans le cadre d'un accompagnement à la gestion des données personnelles et de la mise en conformité avec le Règlement européen relatif à la protection des données (RGPD).

Le CDG 56 ayant été désigné Délégué à la Protection des Données (DPD), un travail de fond est engagé depuis cette date. Plusieurs mesures techniques et organisationnelles ont déjà été mises en place. Dans la continuité des actions déjà réalisées, il apparaît nécessaire de mettre en place un règlement relatif à la politique de gestion des données personnelles.



Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20251219-D2025191206-DE

Département du MORBIHAN

Le conseil municipal est donc invité à autoriser Monsieur le Maire à signer ce règlement qui sera affiché dans les services et remis à chaque agent.

VU le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, rectifié le 24 mai 2016, abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) et mis en application le 25 mai 2018,

VU le règlement sur la politique de gestion des données personnelles de la commune de Gourin annexé à la présente,

VU l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Technique du centre de gestion de la fonction publique territorial du Morbihan, en date du 9 décembre 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire de Gourin, ou son adjoint en cas d'empêchement, à signer ce règlement qui sera affiché dans les services et remis à chaque agent.

A Gourin, le 19 décembre 2025
Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.